

Une nouvelle grille tarifaire pour les traversées maritimes de Brittany Ferries



À partir du 6 novembre 2019, la Compagnie bretonne proposera à ses clients une grille tarifaire avec trois options : Economy, Standard et Flexy.

Ces nouveaux tarifs seront applicables sur les traversées vers l'Angleterre, l'Irlande et l'Espagne effectuées à partir du 22 avril 2020.

Pour Brittany Ferries, cette nouvelle politique tarifaire s'inscrit dans la volonté d'harmoniser ses offres avec les autres transporteurs (maritime, aérien et ferroviaire) et d'offrir à sa clientèle plus de choix, en fonction du budget et des besoins de chacun.

TROIS TARIFS AU CHOIX EN FONCTION DES POSSIBILITÉS DE MODIFICATION, D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

ECONOMY : tarif le plus bas avec règlement intégral à la réservation, 20€/modification, non remboursable.

STANDARD : acompte de 50% à la réservation, modification sans frais jusqu'à deux semaines avant le départ, 20 €/modification entre le 14ème jour et la départ. Pas de remboursement à moins de 14 jours avant le départ et 50% en avoir entre 15 et 59 jours du départ.

FLEXI : option la plus flexible, 25% d'acompte au moment de la réservation, modifications gratuites jusqu'à quatre heures avant le départ et remboursement de 75% du prix en cas d'annulation avant le départ.

Brittany Ferries invite ses clients, parallèlement à toute réservation, à souscrire en option une assurance ALLIANZ remboursant en totalité des frais occasionnés en cas d'annulation.

Cette nouvelle tarification ne concerne pas les forfaits « traversées + hébergement » et les réservations groupes.

AVANT ET APRÈS LE BREXIT, BRITTANY FERRIES S'ENGAGE À RENDRE LE VOYAGE AUSSI FLUIDE QUE POSSIBLE

La Compagnie en profite pour rassurer ses clients sur les conséquences du Brexit pour les voyageurs.

« Avec ou sans accord, les conditions d'entrée au Royaume-Uni restent les mêmes pour les touristes ou voyageurs d'affaires, pour des séjours inférieurs à 3 mois : pas de visa, la carte d'identité en cours de validité est suffisante, au moins jusqu'au 31 décembre 2020. » Sources : *Visas et Immigration Royaume-Uni*.

« Les liens tissés au cours des 50 dernières années et l'entente cordiale qui existe entre le Royaume-Uni et la France ne seront pas interrompus par un nouveau contexte politique », précise Joëlle Croc, Directrice Ventes et Expérience Clients. « Avant et après le Brexit, Brittany Ferries s'engage à rendre le voyage aussi fluide que possible pour les passagers français se rendant au Royaume-Uni ou pour les Britanniques à destination de la France et nous nous réjouissons toujours de les accueillir à bord. »